|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| riontpellier Direction de l'Eau et de l'Assainissement  mécitterranée  métropole Service Maîtrise d'Ouvrage | Montpellier, le O 7 11 At 202.1 |

ASPRI

31 rue des Lamparos

34250 PALAVAS LES FLOTS

A l'attention de Jean Pierre MOLLE

N/Réf. : RR/LBU/SB N'21-0322

Affaire N° : MAERA suivie par : L.BURGAUD Tél. : 04 67 13 60 68

**Objet :** Modernisation de MAERA

Monsieur,

En réponse à vos courriers d'août 2020 et février 2021, je vous prie de trouver quelques éléments de réponse à vos questions, ci-dessous.

Je vous prie tout d'abord de m'excuser pour cette réponse tardive plus en lien avec des problématiques logistiques qu'une volonté de non réponse.

Je partage, ainsi que le président, vos préoccupations et vous remercie de vos avis et propositions. La réponse s'articule autour des 4 grands thèmes abordés dans votre courrier.

**Point 1. Des bassins d'orage plus nombreux.**

Dans le cadre de la relance du projet de modernisation de MAERA, le cahier des charges été revu à la hausse et prévoit dorénavant un bassin d'orage supplémentaire de 10 000 m3 sur site avec une capacité de réception et de traitement sans déversement jusqu'à 7m3/s en entrée de MAERA, soit la capacité de recevoir des débits issus d'une pluie de période de retour de 2 mois. Cela correspond à une pluie de 30 mm en 24 h, soit en intensité 54 mm sur 1 h.

La capacité de stockage sur site sera alors portée à 35 000m3, auquel s'ajoutent les 20 000 m3 du bassin d'orage des Aiguerelles.

|  |  |
| --- | --- |
| montpellier3m.fr | MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE  50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2 - Tél. : 04 67 13 60 00 |
|  |

En plus de cela, la métropole poursuit des travaux sur l'ensemble des réseaux alimentant MAERA contribuant à réduire les déversements :

montpellier3m,fr

**MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE**

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2 - Tél.: 04 67 13 60 00 **2**

* Rue Mas St Pierre : les réseaux en diamètre 500mm sont remplacés par des canalisations en diamètre 1000.
* Les opérations de mise en séparatif de l'unitaire se poursuivent dès que possible lors des réaménagements urbains : ainsi c'est le cas dans le cadre des travaux de la ZAC st Roch ou en ce moment de la ZAC des Consuls de Mer phase 3.
* Les objectifs annuels en matière de renouvellement des réseaux ont été revus à la hausse suite aux conclusions de l'enquête publique sur le dossier MAERA.
* Le diagnostic permanent mis en place, associé aux outils de gestion patrimoniale développés ces 5 dernières années, devrait également permettre de mieux cibler les programmes de travaux, notamment en intégrant des indicateurs environnementaux.

**Point 2 : un traitement microbiologique pour la réutilisation des eaux usées traitées**

Ce point est également ressorti des concertations faites sur MAERA. La relance de l'appel d'offres a permis d'intégrer davantage cette dimension dans le cahier des charges.

Il a été ainsi intégré au projet, conformément à votre avis, la réalisation d'un traitement complémentaire en vue de faire de la réutilisation des eaux usées.

Les études complémentaires faites ont montré un besoin potentiel proche du site de MAERA de 175 ha de cultures à irriguer.

De plus, la Métropole participe à un appel à projet européen **LIFE** ReWa.

L'objectif principal du projet LIFE ReWa est de produire 175 000 m3/an d'eaux recyclées de 4

niveaux de qualité différente à partir des eaux usées traitées de 5 stations d'épuration du territoire

de Montpellier Méditerranée Métropole dont MAERA.

Son objet est l'amélioration de l'efficacité des solutions de traitement de l'eau recyclée grâce une

méthode innovante : une unité membranaire de production multi-usages qui va permettre la

réutilisation, la valorisation et le recyclage des ressources.

Les différents usages ciblés pour ces 4 niveaux de qualité sont les suivants :

Niveau 1 : Usage agricole : Irrigation agricole de cultures par goutte à goutte, Irrigation de cultures

productrices de biomasse énergie,

Niveau 2 : Nettoyage des réseaux d'eaux usées,

Niveau 3 : Nettoyage des réseaux d'eaux pluviales, Irrigation d'espaces verts urbains,

Niveau 4 : Nettoyage des voiries, Lutte contre l'incendie.

Concernant le soutien d'étiage au Lez, l'arrêté d'autorisation de MAERA le prévoit à hauteur de 650 Ils comme précédemment.

Ci-dessous un extrait de l'arrêté d'autorisation

montpellier3m.fr

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2 - Tél. : 04 67 13 60 00 3

ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS RELATIVES AL DÉBIT 1W LEZ 6.1. Maintien d'un débit à l'tiae

Le maître d'ouvrez est tenu de maintenir dans k Lei., au droit de la station d'épuration de MAERA un débit minimal instantané de 650 lis.

Ce débit est assuré en con pl le débit naturel du Lez par des làchers d'eau du Rhône par

l'intermédiaire du canal du Bas-Rhône en amont de la station..

Pour modifier l'arrêté, il faudrait trouver une ressource de substitution avec obligation de démontrer sur la base d'une étude d'impact que la ressource rejetée à la place de l'eau BRL ne viendrait pas dégrader la qualité du Lez.

Pour que cette ressource soit l'eau usée traitée de la station, il conviendrait d'adapter la filière de traitement pour réduire suffisamment dans l'effluent les niveaux en azote et phosphore, comme vous l'indiquez dans votre courrier.

Outre que le coût des process à mettre en oeuvre en coûts globaux reviendrait bien plus cher que le coût de l'achat d'eau BRL, la quantité restante en N et P déversée au Lez serait encore bien trop importante et serait très préjudiciable à la qualité des étangs. C'est en effet une des raisons qui a conduit à l'origine à la création d'un émissaire en mer : les débits du Lez sont insuffisants pour absorber les apports en N et P des eaux usées même traitées.

**Quelques chiffres pour illustrer cela :**

Une eau usée traitée en N contient a minima de l'ordre de 10mg/I d'azote.

Pour qu'un cours d'eau soit dit en « Bon état » il doit en contenir 0,5 mg/I de N.

Pour atteindre cette valeur, il faut donc une dilution par 20 : quand le débit du Lez est de 500I/s en été, celui-ci ne supporterait alors qu'un apport de 25I/s d'eaux usées traitées, très loin des besoins en soutien d'étiage et des débits journaliers traités.

**Point 3 : un contrôle automatique en mer en continu**

Le rejet en mer se fait à 11kms des côtes et sous 30m de profondeur.

Sur la base des différentes réunions de concertation et à la lumière des retours des différents comités de suivi qui se sont tenus sur MAERA, le protocole de suivi et de contrôle du rejet en mer a été adapté et modifié. Le nouvel arrêté d'autorisation de MAERA est dorénavant appliqué pour ce suivi (cf extrait en pièce jointe). Ce protocole est rediscuté chaque année en comité technique et peut faire l'objet encore d'adaptation pour intégrer de nouveaux paramètres ou modalités de suivi.

Concernant les sédiments suivis annuellement depuis la mise en service de l'émissaire, les résultats inscrits au dernier rapport sont les suivants :

« En termes de comparaisons avec les années de suivi précédentes, les récents résultats ne confirment pas la tendance à l'envasement à l'échelle de la zone d'étude qui avait pu être observée en 2011. Au contraire, les sédiments sont majoritairement constitués de sables purs moyennement envasés donc de sédiments plus grossiers. »

**Point 4 : des mesures conservatoires de protection du Lez en aval de la station d'épuration.**

montpellier3m.fr

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2 - Tél.: 04 67 13 60 00

Le report de l'appel d'offres entraîne effectivement un décalage dans la réalisation des travaux de modernisation de MAERA. Consciente de ces difficultés, la Métropole a engagé plusieurs démarches à titre de mesures de prévention :

* Les protocoles de suivi au Lez et en mer ont été adaptés et renforcés d'ores et déjà, y compris en période de temps de pluie,
* Une procédure d'alerte et de gestion des usages sensibles est mise en place (cf article 11.4 de l'arrêté),
* Des équipements de surveillance et travaux de sécurisation complémentaires ont été ajoutés à la charge de l'exploitant actuel VEOLIA dans le cadre de son contrat sur 2021 et 2022,
* Les travaux sur lesquels s'était engagée la Métropole sur le réseau de MAERA avec un objectif de fin à 2023 sont aujourd'hui quasi finis : travaux d'amélioration du bassin d'orage des Aiguerelles, optimisation du réseau de transfert de Palavas vers Maera, renforcement des réseaux rues cholet/mas st Pierre.

A ce jour l'appel d'offres a été relancé et devrait permettre un démarrage opérationnel fin 2022 avec livraison d'une première tranche de travaux à partir de 2024 et finalisation pour 2026.

Je reste disponible pour vous recevoir et échanger sur le sujet autant qu'il convient ; ce projet de modernisation de MAERA est important et va contribuer à améliorer la situation, il n'est toutefois pas la seule action possible pour améliorer la qualité du Lez et des étangs.

La Métropole, au travers de la gestion publique de l'assainissement, va renforcer sa capacité d'intervention pour contribuer à une amélioration durable de la qualité des milieux, y compris aussi au travers de sa compétence sur la gestion des milieux naturels et étangs littoraux aux côté de nos partenaires, la commune de Palavas Les Flots, de Villeneuve-Lès-Maguelone et la communauté d'agglomération du pays de l'Or.

Ces actions s'inscrivent dans la durée. Elles sont inscrites dans les programmes d'action prioritaire de la mandature.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Vice-Président de   
Montpellier Méditerranée Métropole   
Délégué à la Gestion raisonnée, écologique et   
solidaire de l'eau et de l'assainissement**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pièce jointe : extrait arrêté autorisation MAERA Copie : Maire de Palavas Les Flots** |  |